

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 1/11

Réunion présentielle à PUYMOYEN

Présents : Mme ESTEVES FRAGA – MM. ANDRIEUX – BOESSO – DUCOS – DUGENY – LEYGE – RICHE

En visioconférence : M. NAHUM

Excusée : Mme BOESSO

Assiste : Mme BAPTISTA

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 116 euros.

1/ Etude des oppositions aux changements de club en période normale – arrêtée au 23 juin 2026

500343 S.C. DE CADAUJAC – date opposition : 11 Juin 2026

ZOULA SALLA Modeste – Libre / Senior

Nouveau Club : 505722 S. ST MEDARDAIS

Raison financière : « Modeste doit toujours 250€ au club, il est au courant nous avons déjà bloqué un départ vers un autre club au mois de Janvier »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être réalisé avant le 1^{er} juin 2026. Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

500446 U ST MÉDARD DE GUIZIÈRES PETITPALAIS ET CORNEMPS – date opposition : 10 Juin 2026

EGAL JOACHIM Shanna – Libre / U15F (- 15 ans F)

Nouveau Club : 552606 SAINT SEURIN JUNIOR CLUB

Raison financière : « COTISATION DE LICENCE SAISON 2025-26 NON REGLER DANS SA TOTALITE. MAIL ENVOYE AU SERVICE LICENCES DE LA LIGUE. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler un reste à régler de 30€ sur son devoir de cotisation d'un montant global de 160€, auquel s'ajoutent les frais d'opposition de 25€, courriel adressé le 11 Mai 2026. La joueuse doit donc régulariser sa situation (55€). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 2/11

500446 U ST MÉDARD DE GUIZIÈRES PETITPALAIS ET CORNEMPS – date opposition : 18 Juin 2026

EL KHADJI Sohan – Libre / U13 (- 13 ans)

Nouveau Club : 553247 MONTPON MENESPLET F. C.

Raison financière : COTISATION DE LA LICENCE SAISON 2025-26 NON REGLEE... »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant de 130€, auquel s'ajoutent les frais d'opposition de 25€, courriel adressé le 11 Mai 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (155€). Le dossier est clos pour la Commission.

505697 C.S. LANTONNAIS – date opposition : 21 Juin 2026

SYLLA Abakari – Libre / Senior

Nouveau Club : 513182 F.C. DE ST MEDARD EN JALLES

Raison financière : « Le joueur n'est pas à jour de sa cotisation 200€ »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

505811 PATRONAGE BAZADAIS – date opposition : 17 Juin 2026

LAINE Mylan – Libre / Senior

Nouveau Club : 554180 F. C. GIRONDE LA REOLE

Raison sportive et financière : « Licence non réglée et écarts de conduite sur le terrain »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

505811 PATRONAGE BAZADAIS – date opposition : 17 Juin 2026

MORON Luigi – Libre / Senior

Nouveau Club : 505676 FRATERNELLE LANDIRAS

Raison financière : « Non règlement de la licence Relance du 17/04/2026 »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

507025 LA THIBERIENNE NORD DORDOGNE – date opposition : 21 Juin 2026

BRASSART Tom – Libre / Senior

Nouveau Club : 548275 F.C. EXCIDEUIL ST MEDARD

Raison financière : « Mr BRASSARD Tom n'a pas réglé le montant de 100€ qui correspond à la cotisation pour la saison 2025-2026. Bien évidemment à réception nous validerons la sortie de ce joueur. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 3/11

508408 ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C. – date opposition : 16 Juin 2026

BOUAKKAZ Nejma– Libre / U15F (- 15 ans F)

Nouveau Club : 580939 U. AM. COGNAC FOOTBALL

Raison financière : « Bonjour la joueuse n'est pas à jour de ça cotisation. »

Décision : La Commission demande au club quitté de lui transmettre une preuve de relance pour la cotisation 2025/2026. Conformément à la note de fonctionnement de la C.R. CONTROLE DES MUTATIONS, le courriel nominatif rappelant au joueur son devoir de cotisation doit lui être adressé avant le 1^{er} juin 2026.

La Commission demande au club quitté de lui transmettre le courriel nominatif avec les informations suivantes : date d'envoi et adresse électronique du destinataire.

Les éléments sont à transmettre à la Commission (licences@lfna.fff.fr) avant le 08 Juillet 2026. Le dossier reste en instance. Copie à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

514386 PUTEAUX C.S. MUNICIPAL – date opposition : 20 Juin 2026

FOFANA Hamid – Libre / Senior

Nouveau Club : 506980 ET.S. AIGLONS BRIVE

Raison financière : « Ce joueur n'a pas réglé la cotisation saison 2025 / 2026 d'un montant de 380 € les frais de mutation de 90€ soit un total de 470€.»

Décision : La Commission demande au club quitté de lui transmettre une preuve de relance pour la cotisation 2025/2026. Conformément à la note de fonctionnement de la C.R. CONTROLE DES MUTATIONS, le courriel nominatif rappelant au joueur son devoir de cotisation doit lui être adressé avant le 1^{er} juin 2026.

La Commission demande au club quitté de lui transmettre le courriel nominatif avec les informations suivantes : date d'envoi et adresse électronique du destinataire.

Les éléments sont à transmettre à la Commission (licences@lfna.fff.fr) avant le 08 Juillet 2026. Le dossier reste en instance. Copie à la Ligue de Paris IDF.

514831 F.C. ECUREUILS MERIGNAC ARLAC – date opposition : 11 Juin 2026

ABANOUI Mehdi – Libre / Senior

Nouveau Club : 547677 TARGON SOULIGNAC F.C.

Raison financière : « Le joueur n'a pas réglé l'ensemble de sa cotisation 2025/2026. Il lui reste à payer 202€. Il devra également s'acquitter des frais d'opposition de 25€. Le courriel de relance qui lui a été envoyé sera transmis au service de la LFNA..»

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 202€, auquel s'ajoutent les frais d'opposition de 25€, courriel adressé le 25 Mai 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (227€). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 4/11

516340 U.A.V. FENOUILLET – date opposition : 16 Juin 2026

YAMANDJAN Docka – Libre / Senior

Nouveau Club : 514041 LES CROISES DE ST ANDRE BAYONNE

Raison financière : « Cotisation non à jour, le joueur n' a réglé que la moitié de sa cotisation. Il manque 70€. Relance mail du 9/12/2025. »

Décision : juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 140€.

Le Pôle Licences de la LFNA a reçu un courriel de la Ligue de Football d'Occitanie lui transmettant un courriel du club quitté. Conformément à la note de fonctionnement de la C.R. CONTROLE DES MUTATIONS, le courriel nominatif rappelant au joueur son devoir de cotisation doit lui être adressé avant le 1^{er} juin 2026.

La Commission demande au club quitté de lui transmettre le courriel nominatif avec les informations suivantes : date d'envoi et adresse électronique du destinataire.

Les éléments sont à transmettre à la Commission (licences@lfna.fff.fr) avant le 08 Juillet 2026. Le dossier reste en instance. Copie à la Ligue de Football d'Occitanie.

517415 ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS – date opposition : 17 Juin 2026

WALOSZCZYK Antoine – Libre / Senior

Nouveau Club : 514535 C.S. DISSAY

Raison financière : « Opposition pour raison financière Non solde de la cotisation 2025 2026 Reste 70 € soixante dix euros Mail de relance transféré ce jour. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 35€, auquel s'ajoutent les frais d'opposition de 25€, courriel adressé le 25 Mai 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (60€). Le dossier est clos pour la Commission.

518856 F.C. MARMANDE 47 – date opposition : 11 Juin 2026

PINTO TEIXEIRA Mathieu – Libre / Senior

Nouveau Club : 540445 A.S.S.A. PAYS DU DROPT

Raison financière : « Bonjour, la licence de cette saison n'a pas été réglée pour un montant de 220€. Nous débloquerons une fois le montant réglé. Cordialement.. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

519925 AM.S. INGRANDES – date opposition : 14 Juin 2026

LEBARBU Sabri – Libre / U20 (- 20 ans)

Nouveau Club : 513060 U.S. LES ORMES

Raison financière : « Monsieur LEBARBU doit au club la cotisation de la licence des équipements les frais d'opposition à savoir un total de $127\ 25 = 152$ € »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence de tout justificatif (reconnaissance de dettes signée des deux parties) indiquant le non-paiement de l'équipement.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 5/11

520162 O.L. ST LIGUAIRE NIORT – date opposition : 19 Juin 2026

BAUDINET Thomas – Libre / U20 (- 20 ans)

Nouveau Club : 553245 ENT. S. LA ROCHELLE

Raison autre : « pas à jour de sa licence »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 220€, courriel adressé le 28 Avril 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (220€). Le dossier est clos pour la Commission.

524232 ENT.S. MAZERES ROAILLAN – date opposition : 18 Juin 2026

JAMEAU DUPUY Ludovic – Libre / Senior

Nouveau Club : 561020 UNION HURE-FONTET

Raison financière : « Non règlement de la licence 2025-2026 »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

524232 ENT.S. MAZERES ROAILLAN – date opposition : 18 Juin 2026

RHABRI Joachim – Libre / Senior

Nouveau Club : 561020 UNION HURE-FONTET

Raison financière : « Non règlement de la licence 2025-2026 »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

524580 A.S. SEVRES ANXAUMONT – date opposition : 16 Juin 2026

JOHNSON Jody – Libre / Senior

Nouveau Club : 505814 LA BREDE F.C.

Raison financière : « Bonjour, Jody n'a pas réglé sa cotisation d'un montant de 50€ avant de quitter notre club. Bien sportivement, Pour l'ASSA, Cyrille Gaboriaud. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

533410 F.C. ST ROGATIEN – date opposition : 11 Juin 2026

TEIXEIRA Antony – Libre / Senior

Nouveau Club : 581834 LES DIABLES ROUGES BOUCHOLEURS CHATELAILLON YVES

Raison financière : « Non paiement de licence pour la saison 2025-2026 malgré les deux relance par mail envoyé le 25/02 et le 16/04. Nous pouvons vous transférer le mail pour preuve si vous le souhaitez. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 110€, courriel adressé les 25 Février et 16 Avril 2026. Néanmoins l'adresse électronique de destination du courriel n'est pas identifiable.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 6/11

535776 C. MUNICIPAL OM. BASSENS – date opposition : 18 Juin 2026

FEDDAL Aïssa – Libre / Senior

Nouveau Club : 500057 SP.C. LA BASTIDIENNE

Raison financière : « Bonjour, Aïssa est redevable de 226€ auprès du club pour le règlement de sa cotisation. Les frais d'opposition de 25€ sont à sa charge également. La preuve par mail vous est transmise en suivant. Cordialement. Christophe LOUISIA »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 226€, auquel s'ajoutent les frais d'opposition de 25€, courriel adressé le 22 Mars 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (251€). Le dossier est clos pour la Commission.

535776 C. MUNICIPAL OM. BASSENS – date opposition : 23 Juin 2026

GASTEUIL Kevin – Libre / Senior

Nouveau Club : 505581 F.C. ST ANDRE CUBZAC

Raison financière : « Bonjour, Kevin GASTEUIL est redevable de 50€ auprès du club pour le règlement de sa cotisation. Les frais d'opposition de 25€ sont à sa charge également. La preuve par mail vous est transmise en suivant. Cordialement. Christophe LOUISIA. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 50€, auquel s'ajoutent les frais d'opposition de 25€, courriel adressé le 22 Mars 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (75€). Le dossier est clos pour la Commission.

536832 ATHLETICO VERNOIS – date opposition : 22 Juin 2026

CORREIA COELHO Ricardo – Libre / Senior

Nouveau Club : 590330 ROUFFIGNAC OLYMPIQUE CLUB

Raison financière : « Na pas régler sa cotisation licence de l'année 2025/2026 »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

542309 F.C. CANCONNAIS – date opposition : 05 Juin 2026

HENRIQUES MOREIRA Tiago – Libre / U18 (- 18 ans)

Nouveau Club : 525639 A.S. LAVERGNE MIRAMONT

Raison financière : « Bonjour tiago dois les 80e de départ du club de miramont en janvier 2026 est la cotisation de la saison de 80e Cordialement André gaël Président FC CANCONNAIS »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 7/11

544366 ENTE. S. LAVOUX LINIERS – date opposition : 18 Juin 2026

CAMARA Mohamed – Libre / Senior

Nouveau Club : 525277 A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS

Raison financière : « Cotisation de la saison 2025-2026 non réglé »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 75€, courriel adressé les 24 Mars et 18 Mai 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (75€). Le dossier est clos pour la Commission.

547677 TARGON SOULIGNAC F.C. – date opposition : 23 Juin 2026

LUCIATHE Benjamin – Libre / Senior

Nouveau Club : 525639 A.S. LAVERGNE MIRAMONT

Raison financière : « Licence saison 2025 - 2026 impayée »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 145€, courriel adressé le 24 Avril 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (145€). Le dossier est clos pour la Commission.

549868 AV.F.CASSENEUIL PAILLOLES LEDAT 47 – date opposition : 20 Juin 2026

ARRAS Sami – Libre / Senior

Nouveau Club : 544623 F.C. BIASSAIS

Raison financière : « Le licencié n'a payé au club sa licence de la saison 2025/2026 »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

549868 AV.F.CASSENEUIL PAILLOLES LEDAT 47 – date opposition : 22 Juin 2026

BELLI Jamal – Libre / Senior

Nouveau Club : 544623 F.C. BIASSAIS

Raison financière : « Le licencié n'a pas réglé sa cotisation malgré la relance du 21/05/2026 par mail, ainsi que les diverses relances orales. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

552697 A.P.C.S. MAHORAIS DE BRIVE – date opposition : 11 Juin 2026

GAYE Mor – Libre / Senior

Nouveau Club : 530882 F.C. OBJATOIS

Raison financière : « Bonjour, Mr Gaye Mor n'est pas à jour de sa cotisation pour sa licence 2025-2026. qui est fixé à 100 euros »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 8/11

553245 ENT. S. LA ROCHELLE – date opposition : 12 Juin 2026

CASTRIEN Jordan – Libre / Senior

Nouveau Club : 541452 A.S. CABARIOTAISE

Raison financière : « licence non payé en intégralité »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

553247 MONTAPON MENESPLET F. C. – date opposition : 22 Juin 2026

GUINET Paul – Libre / Senior

Nouveau Club : 552606 SAINT SEURIN JUNIOR CLUB

Raison financière : « N'ai pas à jour de sa cotisation »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

554200 C.A. CASTETS EN DORTHE – date opposition : 19 Juin 2026

MEYTRAUD Fabien – Libre / Senior

Nouveau Club : 519713 U.S.FARGUES TOULENNE

Raison financière : « Bonjour, Nous faisons suite à votre demande d'accord de sortie. À ce jour, le club ne peut y donner une suite favorable, la situation financière du licencié n'étant pas régularisée. En effet, les sommes suivantes restent dues : 100 € au titre de la cotisation/licence 2025/2026 ; 25 € correspondant aux frais d'opposition. Soit un montant total de 125 €. En conséquence, l'opposition déposée auprès des instances compétentes est maintenue jusqu'au règlement intégral de cette somme. Dès réception du paiement »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant de 100€, auquel s'ajoutent les frais d'opposition de 25€, courriel adressé le 8 Mai 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (125€). Le dossier est clos pour la Commission.

560218 FOOTBALL CLUB MASCARET – date opposition : 17 Juin 2026

BOUGADDACH Younes – Libre / Senior

Nouveau Club : 580630 F.C. DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

Raison autre : « Cotisation non réglée »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 150€, courriel adressé le 24 Mai 2026. Néanmoins l'adresse électronique de destination du courriel ne correspond pas à celle présente sur le profil du joueur.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 9/11

563792 SAINT AULAYE SPORTS – date opposition : 19 Juin 2026

MOUTON Kevin – Libre / Senior

Nouveau Club : 535296 A. VANXAINS

Raison autre : « Je laisserai Kevin partir après que votre club est versé la somme de 100€ pour la mutation de Kevin que nous avons donné pour le faire venir de Mareuil à Saint Aulaye. »

Décision : La Commission accuse réception du courriel du joueur, reçu le 18 Juin 2026, indiquant ne pas avoir signé de licence au sein du club SAINT AULAYE SPORTS : « [...] le club de Saint Aulaye a effectué sa licence sans mon autorisation m'empêchant la signature de la licence à Vanxains. ». Considérant que le logiciel fédéral Foot2000 indique que l'origine de la demande de licence aurait été réalisée par le club de SAINT AULAYE SPORTS.

Considérant, l'article 207 des RG de la FFF indiquant « Est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration. ».

La Commission Régionale de Contrôle des Mutations transmet ce dossier, pour suspicion de fraude, à la Commission Régionale de Discipline pour une mise en application de l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football précité.

563803 F.C. DES GRAVES – date opposition : 22 Juin 2026

GILIS Steve – Libre / Senior

Nouveau Club : 542328 A.S. SAUVETERRIENNE

Raison financière : « Non paiement de sa licence »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

563803 F.C. DES GRAVES – date opposition : 16 Juin 2026

NAJAI Marwane – Libre / Senior

Nouveau Club : 505814 LA BREDE F.C.

Raison financière : « Non paiement de la licence »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant de 170€, courriel adressé le 8 Mai 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (170€). Le dossier est clos pour la Commission.

581341 U.S. VIRAZAIL PUYMICLAN – date opposition : 22 Juin 2026

BUYOYO Henock – Libre / Senior

Nouveau Club : 525639 A.S. LAVERGNE MIRAMONT

Raison financière : « Non paiement de licence »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS
REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 10/11

581341 U.S. VIRAZEIL PUYMICLAN – date opposition : 22 Juin 2026

JARRY Flavien – Libre / Senior

Nouveau Club : 529015 AV. DE CAUMONT FOURQUES

Raison financière : « Non paiement de licence »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

581834 LES DIABLES ROUGES BOUCHOLEURS CHATELAILLON YVES – date opposition : 22 Juin 2026

MBAYE Talla – Libre / Senior

Nouveau Club : 541452 A.S. CABARIOTAISE

Raison autre : « Bonjour Talla MBAYE n'a pas réglé sa licence de 150 euros. Il lui a été adressé un mail nominatif de relance le 21 avril avec un lien de paiement. Nous n'avons pas eu de retour. En attente du paiement pour le libérer. Cordialement. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant global de 150€, courriel adressé le 21 Avril 2026. Néanmoins l'adresse électronique de destination du courriel n'est pas identifiable.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

582280 UNION SPORTIVE DU MARSAN – date opposition : 18 Juin 2026

CISSE Dafa Mohaz – Libre / Senior

Nouveau Club : 505589 ST. YGOSSAIS

Raison financière : « Reste à payer (60 euros) de la cotisation 2025 2026 »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation. Le rappel devant être fait avant le 1^{er} juin 2026.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

582767 ATHLETIC ST ANTOINE - LE PIZOU – date opposition : 08 Juin 2026

LOUSTALOT Kenzon – Libre / U14 (- 14 ans)

Nouveau Club : 552606 SAINT SEURIN JUNIOR CLUB

Raison financière : « licence 2025-2026 non réglée »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond et sur la forme avec la réception d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation d'un montant de 95€, courriel adressé le 29 Avril 2026.

Le joueur doit donc régulariser sa situation (95€). Le dossier est clos pour la Commission.

590232 ELAN SPORTIF OYRE DANGE – date opposition : 18 Juin 2026

GUIN Matthew – Libre / U18 (- 18 ans)

Nouveau Club : 528317 FOOTBALL CLUB DE BUXEUIL

Raison financière : « Le joueur n'a pas réglé sa licence 2025-2026. un email de relance lui a été fait sans avoir de réponse. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme avec l'absence d'une preuve d'envoi adressée au licencié pour lui rappeler son devoir de cotisation.

Licence mutation accordée au 1^{er} Juillet 2026. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 24 JUIN 2026

PAGE 11/11

Prochaine réunion fixée au Vendredi 10 Juillet 2026.

ESTEVE FRAGA Maria
Animatrice de la séance,



BAPTISTA Anne-Sophie,
Secrétaire de séance



Procès-Verbal validé le 29 juin 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A..